

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 SEPTEMBRE 2022

Présents : Nicolas FEDOU – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Joël OULIÉ – Jacqueline CALASTRENG – Anne-Marie ROBERT – Robert GIUSTI – Stéphane CALGARO – Thomas PORTIER

Absents excusés (avec procuration) : Pierre MAFFRE (procuration à Claudie SIMONNIN TOMASEK), Rose-Marie MELENDO (procuration à Gilles VIEULLES) – Régis ARTIS (procuration à Nicolas FEDOU) et Alice VICTOIRE BOSCH (procuration à Thomas PORTIER)

Secrétaire de séance : Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Nicolas FEDOU, Maire.

Madame Claudie SIMONNIN TOMASEK a été désignée secrétaire de séance.

1 – TERRES DU LAURAGAIS : approbation de la convention entre la commune et la communauté de communes sur la participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du Groupe d'Actions Locales des terroirs du lauragais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil

municipal le rôle du Groupe d'Actions Locales (GAL) sur notre territoire. Le Groupe d'Actions Locales fait partie du PETR. Dans le cadre du projet LEADER, il apporte une aide administrative et technique aux porteurs de projets sur le territoire (associations, acteurs locaux et entreprises) et apporte une aide financière en distribuant sur son territoire les fonds européens destinés à favoriser les actions de développement de l'économie rurale.

Comme pour 2021, il a été délibéré par le Conseil Communautaire l'acquittement des cotisations par les communes membres. Cela se matérialise par une convention entre l'intercommunalité et chaque commune.

Le Conseil Municipal approuve cette cotisation de 362,50 euros pour le GAL et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2 – TERRES DU LAURAGAIS : Approbation de la convention entre la commune et la communauté de communes sur la participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du PETR du PAYS LAURAGAIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle du Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) sur notre territoire. Le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les 4 EPCI qui le composent. Il définit les conditions d'un développement économique, écologique, social et culturel sur son périmètre. Il précise dans le cadre d'une convention territoriale les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique menées, soit par les EPCI membres, soit par le PETR en leur nom et pour leur compte.

Comme pour 2021, il a été délibéré par le Conseil Communautaire l'acquittement des cotisations par les communes membres. Cela se matérialise par une convention entre l'intercommunalité et chaque commune.

Le Conseil Municipal approuve cette cotisation de 4 640,00 euros pour le PETR et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

3 – TERRES DU LAURAGAIS : approbation de la convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du syndicat mixte ouvert Haute-Garonne Numérique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle de Haute-Garonne Numérique sur notre territoire. Il s'agit d'un Syndicat Mixte Ouvert composé du Conseil départemental, des Communautés d'Agglomération « Le Muretain » et le « SICOVAL » et de 15 Communautés de communes. Il est chargé de mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) qui prévoit de couvrir la quasi-totalité du territoire du département en Très Haut Débit par la fibre optique.

Comme pour 2021, il a été délibéré par le Conseil Communautaire l'acquittement des cotisations par les communes membres. Cela se matérialise par une convention entre l'intercommunalité et chaque commune.

Cette délibération approuve cette cotisation de 3 083,33 euros pour le PETR et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

4 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la phase 2 des travaux de sécurisation et d'urbanisation de la RD11

Monsieur le Maire rappelle que la phase 1 du projet de sécurisation de la Route départementale n°11 a été réalisée au mois de juillet 2022. Les travaux ont été effectués par l'entreprise EXEDRA avec comme maître d'œuvre le Cabinet VALORIS Géomètre Expert de Revel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour réaliser ces travaux de sécurisation dans le cadre des Contrats de Territoire 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'effectuer les travaux de sécurisation du stade municipal Raymond Castelle pour un montant de 2 790.27 € HT.
- PRÉCISE que cet investissement est inscrit au budget primitif de la commune.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aider à financer ses travaux dans le cadre des Contrats de Territoire.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

7 – SDEHG : Engagement de la participation financière de la commune pour la fourniture et la pose de prises guirlandes sur la RD813

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 22/02/2022 concernant la fourniture et pose de prises guirlandes sur la RD813, le SDEHG a réalisé l'étude pour la mise en place de prises guirlandes sur les points lumineux 52, 54, 56 et 306.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit

TVA récupérée par le SDEHG)	337 €
Part SDEHG	855 €
<i>(50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)</i>	
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	951 €
Total	2143 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouïe l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le projet présenté
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 92 € sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2,5%.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Afin de réaliser la deuxième phase de ces travaux d'urbanisation, il est proposé de prendre en compte le devis de la tranche optionnelle correspondant à la phase 2 validé en conseil municipal lors de l'approbation du marché public de la RD11. Le devis est de 141 021.30 euros hors taxe. Il convient cependant de prendre une actualisation des prix en fonction de l'inflation (environ 6 %). Le montant des travaux de la deuxième phase est donc estimé à 150 000.00 € HT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'exécution de cette deuxième phase de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE SOLLICITER une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne la plus élevée possible pour la deuxième phase des travaux de sécurisation de la RD11.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

5 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le remplacement de la pompe d'arrosage du complexe sportif

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de remplacer la pompe d'arrosage du complexe sportif qui est hors d'usage. Le montant des travaux est estimé à 5 612.09 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour réaliser ces travaux de sécurisation dans le cadre des Contrats de Territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'effectuer le remplacement de la pompe d'arrosage du complexe sportif pour un montant de 5 612,09 € HT.
- PRÉCISE que cet investissement est inscrit au budget de la commune.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

6 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour des travaux complémentaires dans le cadre de la sécurisation du stade Raymond CASTELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de sécurisation des abords du stade municipal Raymond Castelle conformément aux exigences du plan VIGIPIRATE. Il indique que ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental par le biais des Contrats de Territoires 2022 (délibération 2021-09-03). Des travaux complémentaires sont cependant nécessaires. Le montant de ces nouveaux travaux est donc estimé à 2 790.27 € HT.

8 – Approbation de deux conventions de servitude au profit du SDEHG, sur les parcelles cadastrées A695, A696, A697 et A974 dans le cadre des travaux d'éclairage du stade annexe

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-05-03 dans laquelle le Conseil municipal approuve l'avant-projet technique et financier réalisé par le SDEHG pour la réalisation d'un éclairage sur le stade annexe Raymond CASTELLE.

Dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire pour le SDEHG, en lien avec les sociétés INEO ET ENEDIS d'effectuer :

- la pose de deux nouveaux supports sportifs h=16ml,
- la pose de 7 projecteurs sportifs
- la création de 300 ml de réseau EP souterrain

Ces travaux seront réalisés sur les parcelles A695, A696, A697 et A974 propriétés de la Commune de Villenouvelle.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de conclure sur lesdites parcelles deux conventions de reconnaissance de servitude légale avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne :

- une convention de servitude pour la parcelle A 695 qui est relative à la mise en place des candélabres
- une convention de servitude sur les parcelles A695, A696, A697 et A974 qui est relative à la mise en place d'une ligne électrique souterraine

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide

- d'approuver les deux conventions de reconnaissance de servitude légales jointes à la présente délibération permettant d'effectuer les travaux liés à l'éclairage du stade annexe
- les présentes conventions sont consenties à titre gratuit
- Autorise Monsieur le Maire à signer les présentes conventions ainsi que tout document en découlant.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

9 – FINANCES : Décision modificative du budget n°1

Monsieur le Maire propose de modifier le budget en section d'investissement selon les conditions suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2313-355 Toiture Bâtiment de la gare	21 000,00 €	
D2188-342 Mobiliers Espace Public	6 000,00 €	
23 : Immobilisations en cours	27 000,00 €	
D 2313-360 Aménagement du stade municipal		4 000,00 €
D 2313-350 Maison des Sports		16 000,00 €
D 2313-366 Pompe du stade		7 000,00 €
23 : Immobilisations en cours		27 000,00 €

OPERATIONS D'ORDRE	
Désignation	Augmentation de crédits
R 2315-041 Opérations patrimoniales (Recettes)	27 000,00 €
D 2313-041 Opérations patrimoniales (Dépenses)	27 000,00 €

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

10 – RESSOURCES HUMAINES : Création de contrat pour accroissement temporaire d'activités

Claudie SIMONNIN TOMASEK, Adjointe en charge des ressources humaines, indique la nécessité de créer un emploi non permanent pour pallier à un besoin au sein du service périscolaire (agent d'animation pour l'école maternelle). Elle propose au Conseil Municipal, la création de l'emploi temporaire suivant :

Filière	Grade	Catégorie	Nombre	Durée hebdomadaire	Validité du poste
Animation	Adjoint d'animation	C	1	22.50 heures	3 mois renouvelable

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 19h30.

Claudie TOMASEK
1^{ère} Adjointe

